



## Déclaration d'approvisionnement en eau potable

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse de l'habitation : \_\_\_\_\_

1. Est-ce que mon habitation sera alimentée par de l'eau potable :  oui  non (voir note 1)

2. Quel est (sera) le type d'approvisionnement en eau?

L'habitation est (sera) munie d'une tuyauterie permettant une alimentation en eau courante. (eau sous pression)

EX : Eau acheminée par gravité d'un cours d'eau, d'un lac, ou d'un réservoir.

Eau acheminée à l'aide d'une station de pompage motorisée.

L'habitation n'est (ne sera) pas alimentée par une conduite d'eau sous pression.

EX : Eau souterraine recueillie à l'aide d'une pompe manuelle.

Eau transportée à l'aide de récipient.

Cocher l'item qui correspond à votre système :

Aqueduc privé

Puits tubulaire

Pointe filtrante

Eau d'un cours d'eau.

Eau de pluie

Puits de surface

Puits tubulaire scellé

Captage d'eau de source

Eau d'un lac.

Autres \_\_\_\_\_

Station de pompage :

Motorisé

Manuelle

Aucune pompe

Eau amenée par gravité oui  non

Eau potable transportée à l'aide de récipients : oui  non

Eau accumulée dans un réservoir : oui  non

**Note (1) :** L'article 8.1 du règlement relatif aux permis et certificat stipule au paragraphe no. 4 que dans le cas où les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain doivent être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements édictés sous son emprise et aux règlements municipaux portant sur le même objet.

L'article 10.1 du règlement de construction stipule que l'alimentation des résidences par des eaux de surface est autorisée à la condition que le propriétaire s'assure que ces eaux respectent les exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (R.R.Q. Q-2, r.18.1.1) et ses amendements ultérieurs.

Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-haut donnés sont, à tous égards, vrais et exacts et je m'engage à obtenir l'autorisation de la municipalité avant de procéder à tous changements du type d'approvisionnement en eau, conformément aux règlements en vigueur.

Signé \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
(propriétaire)